

AZIMUTH
Société par actions simplifiée
au capital de 166.750 euros
Siège social : 80 Impasse des Bretteaux
42410 SAINT MICHEL SUR RHONE
429.737.117 RCS SAINT ETIENNE

---oOo---

PROCES VERBAL DES DECISIONS

COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 3 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars à neuf heures, les associés de la société AZIMUTH, Société par Actions Simplifiée au capital de 166.750 euros, se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président.

L'Assemblée est Présidée Monsieur Bruno GUERRE, son Président,

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La Société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

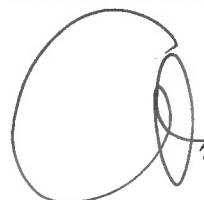
- Nomination d'un nouveau directeur général en remplacement du directeur général démissionnaire,
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de directeur général, sans limitation de durée, Monsieur Pierre NICOLAU-GUILLAUMET, né le 15/05/1964 à Pau (64), demeurant Millenium Résidence, Unit 112 Sukhmvit Soi 20, 10110 THAILANDE, à compter de ce jour en remplacement de Madame Anne LOIR, démissionnaire, à compter du 20 février 2025.



Préalablement à l'assemblée, Monsieur Pierre NICOLAU-GUILLAUMET a déclaré accepter ces fonctions et déclaré n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par les lois pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le Président
Monsieur Bruno GUERRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a smaller, more complex flourish.